

Contribution foncière	252,000,000 f.
— mobilière et personnelle . .	55,000,000
— des portes et fenêtres. . .	30,000,000
— des patentés.	35,000,000
Total égal	<u>372,000,000</u>

Ces divers impôts, même celui désigné sous le nom d'impôt personnel et mobilier, frappent seulement sur une partie limitée de la population, soit parce que la loi établit avec raison des exceptions justement motivées, soit par l'effet de la répartition de la population en familles. Ils ne sont donc pas payés par les 33 millions qui peuplent la France, le nombre des contribuables étant de beaucoup inférieur à ce chiffre.

En 1826 on comptait en France sur 31 millions d'habitants : 22 millions composant la classe agricole ;

4 — la classe des artisans et ouvriers des manufactures ;
5 — la classe des fonctionnaires publics et des citoyens adonnés aux professions libérales, commerciales ou industrielles, ou vivant de leur revenu.

31 — total égal.

En 1837 on calculait qu'il y avait en France six millions de propriétaires payant l'impôt foncier et possédant ensemble 123 millions de parcelles immobilières.

En 1825 les cotes de la contribution foncière étaient réparties ainsi qu'il suit :

Impositions au dessous de 5 f. quantité 5,205,411 cotes

— de 5 à 10 —	1,751,994
— de 10 à 20 —	1,514,251
— de 20 à 30 —	739,206
— de 30 à 50 —	684,165
— de 50 à 100 —	553,230
— de 100 à 300 —	341,159
— de 300 à 500 —	57,555
— de 500 à 1000 —	33,196
— de 1000 et au dessus —	12,361

Nombre total des cotes. 10,893,528